

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat - 86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Jeu concours	p. 5
PV Commission Sportive	p. 6
PV Commission Litiges	p. 9
PV Commission Terrains	p. 12

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 6 juin :

- Journée Nationale des Débutants à St Georges les Baillargeaux
- Formation professionnelle continue – recyclage BMF/BEF
- Journée complémentaire CFF2/CFF3

Lundi 8 juin :

- Commission d'Arbitrage (Bureau)

Mercredi 10 juin :

- Commission d'Appel
- Commission Sportive

Judi 11 juin :

- Commission de Discipline

Vendredi 12 juin :

- Ecole d'Arbitrage

FINALES COUPES DÉPARTEMENTALES



JND – COLLECTE SOLIDAIRE

Le District organise, à l'occasion de la JND, une collecte en partenariat avec **La Banque Alimentaire**.
Chaque enfant qui le souhaite peut apporter une denrée alimentaire.

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



JEU CONCOURS

Tente de faire gagner des ballons à ton club en pronostiquant sur les finales seniors !

Les informations sont disponibles en page 4

TROPHÉES DES CHAMPIONS

Les finales se dérouleront le **samedi 20 juin 2026**, le lieu sera communiqué rapidement.

Plus d'infos, page 5



PARTENAIRE

VOS FORMATEURS



Enrick Cosson - 06 47 66 18 90
Dirigeant fondateur des 2 entités ECP & ECC. Enrick est dans le monde associatif depuis 20 ans. Il connaît parfaitement ses difficultés, ses problématiques et ses attentes.



Jordan Durand - 06 66 91 11 76
Formateur et conseiller en associations sportives. Jordan fait parti d'une association sportive depuis le plus jeune âge et en connaît tous les rouages.



Alexandre Merlet - 06 20 73 03 01
Passionné de sport et impliqué dans le monde associatif. Alexandre met ses compétences et connaissances au service des clubs.



Anelore Méry - 06 60 27 93 34
Formatrice et conseillère en communication. Anelore est CM de plusieurs entreprises et crée des sites internet. Elle conçoit également des objets de communication personnalisés.



Damien Guillaume-Bonnin - 07 71 00 62 84
Formateur en technique d'analyse vidéo. Damien a déjà accompagné de nombreux stagiaires et gère l'analyse vidéo d'un club de foot depuis 3 saisons au niveau régional.



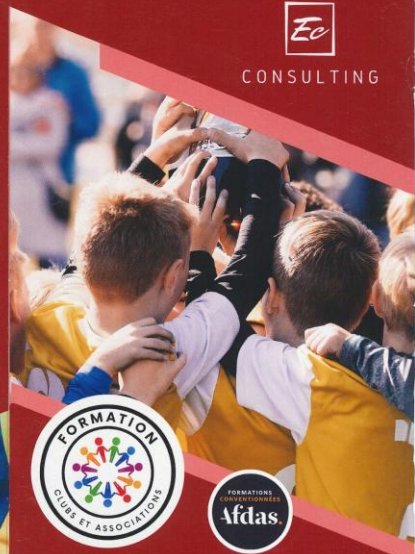
Élodie Cervais - 06 72 68 73 35
Formatrice DUERP, son approche pédagogique interactive et son engagement rendent le DUERP accessible à tous afin d'évaluer efficacement la gestion des risques professionnels.

NOS MISSIONS

- Aider les clubs à se structurer et à se développer.
- Favoriser la montée en compétences des membres encadrants et dirigeants de l'association par le conseil et la formation
- Accompagner les clubs dans leur démarche de projet

EC CONSULTING

consult.perf@gmail.com
02 36 05 63 05
Loches
www.eccformatio.com



CLUBS ET ASSOCIATIONS vous n'êtes plus Seuls !

Formation éligible au financement

Formation adaptée à votre structure & dans vos locaux

NOS FORMATIONS



"Bilan de compétences"
un outil essentiel pour envisager sereinement votre prochaine étape professionnelle.



"Avoir une communication efficace pour sa structure"
Fluidifiez votre fonctionnement et améliorez votre image grâce à la communication !



"Créer un site internet 100% sur mesure"
Ayez un espace de communication personnalisé et illimité et gagnez en crédibilité.



"Maîtriser les bases associatives"
Acquérez les connaissances clés pour optimiser vos compétences et renforcer l'impact de votre engagement.



"Améliorer les ressources financières de sa structure"
Augmentez vos ressources grâce à une meilleure gestion et au développement de partenariats !



"Mettre en oeuvre et piloter le projet de sa structure"
Définissez et formalisez votre projet associatif qui sera le véritable guide et fil conducteur de votre structure !



"Créer et promouvoir un événement"
Augmentez votre notoriété et diversifiez vos ressources financières grâce à la mise en place d'événements !



"Améliorer la gestion RH de sa structure"
Recrutez et managez vos salariés et bénévoles de manière efficace au sein de votre structure



"Analyse vidéo dans le sport"
Connaitre les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive afin d'optimiser la performance de votre équipe.



DUERP
Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
Optimisez la gestion de la santé au travail pour renforcer la sécurité et le bien-être au sein de votre structure.



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

FORMATION, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT



Financer sa formation

L'Afdas prend en charge les coûts pédagogiques des demandes de formation formulées par un adhérent pour ses salariés ou les dirigeants bénévoles et éligibles au titre du plan de développement des compétences.



Nos points forts

- Formation 100% sur mesure qualitative.
- Accompagnement de bout en bout
- Un formateur expérimenté et impliqué en associations sportives
- Calendrier de formation flexible.
- Modalités pédagogiques optimales
- Suivi post formation



AVIS AUX CLUBS

DATES À RETENIR

- **Samedi 6 juin :**
 - Formation professionnelle continue – recyclage BMF/BEF à St Georges les Baillargeaux
 - Journée complémentaire CFF2/CFF3 à St Georges les Baillargeaux
 - Journée Nationale des Débutants à St Georges les Baillargeaux
- **Samedi 13 juin :** Finales Coupes Séniors et Trophée Ginette Baraudon à Nieuil l'Espoir
- **Vendredi 19 juin :** Réunion de fin de saison des arbitres
- **Samedi 20 juin :** Trophées des champions

SAISON 2026-2027 – OUVERTURE DES LICENCES

Le jeudi 4 juin marquait l'ouverture de la campagne des licences pour la saison 2026/2027.

A cette occasion, une communication a été adressée aux clubs le 1^{er} juin via un outil de communication dédié.

Dès cette saison, la FFF met en place les licences 100% dématérialisées. Afin de vous accompagner, le Service Licences de la LFNA a élaboré un guide en ligne ([Guide Licences LFNA - Le Guide Licences 2026/2027](#)) regroupant l'ensemble des informations utiles, notamment à destination des nouveaux secrétaires, ainsi que les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

ACTION RESPECT ET CONVIVIALITÉ – D5

Les clubs possédant au moins une équipe évoluant en Départemental 5 ont reçu par mail une invitation à participer à l' « Action Respect et Convivialité » mise en place par la commission du Respect et de la Prévention du District de la Vienne de Football afin d'élire l'équipe de leur poule qui mérite d'être récompensée et répondant aux critères suivants :

- Qualité de l'accueil à l'arrivée de l'équipe visiteuse au stade,
- Etat des installations mises à disposition,
- Qualité des rapports avec les dirigeants,
- Comportement des joueurs sur le terrain,
- Comportement des dirigeants pendant le match,
- Comportement des spectateurs et de la communauté sportive,
- Qualité des relations après match.
- ...

Nous encourageons tous les clubs à participer, le formulaire (reçu par mail) étant à remplir avant le lundi 15 juin 2026.

REMARQUES :

- 1 – La Commission ne prendra pas en compte le choix d'une équipe qui se sera auto-désignée
- 2 – Une équipe majoritairement choisie mais qui n'aura pas fait retour du formulaire portant son propre choix ne sera pas retenue.

CDOS – JOURNÉE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

En partenariat avec le Département de la Vienne, le CDOS organise prochainement la Journée Olympique et Paralympique autour du lac de la Technopole.

Pour cette édition, ils ont fait le choix d'orienter prioritairement l'événement vers les entreprises du territoire. L'objectif est clair : permettre aux salariés de vivre un temps sportif et convivial sur la pause méridienne et en fin de journée, afin de favoriser la cohésion d'équipe, la qualité de vie au travail et la découverte des valeurs olympiques et paralympiques.

Pour combler l'après-midi ils réfléchissent à l'opportunité d'intégrer des scolaires sur ce créneau.

Cette dynamique sera renforcée par la présence de foodtrucks et d'animations complémentaires sur le site.

Si ce projet vous intéresse, vous pouvez dès à présent vous inscrire à partir du lien suivant : [Lien inscription](#)



TROPHÉES DES CHAMPIONS

Le District de la Vienne de Football organise en fin de saison 2025/2026 une épreuve départementale nommée « Trophée des champions » qui désigne le lauréat de son niveau de compétition, D1,D2,D3,D4,D5.

D1 : Le vainqueur du championnat est déclaré vainqueur du trophée de division 1.

D2 : Une rencontre finale désigne le vainqueur de division 2.

D3 : Une demi-finale détermine les 2 finalistes (le terrain du club recevant est tiré au sort).

D4 : Un tour préliminaire (formule tournoi) organisé en 2 groupes de 3 équipes, détermine les 2 finalistes.

D5 : Un tour préliminaire (formule tournoi) organisé en 2 groupes détermine les 2 finalistes.

Les tours préliminaires se disputent chez un des clubs terminant premier de sa poule.

Toutes les finales se disputent le même jour sur le même site (**lieu à déterminer**).

Feuilles de matchs :

Le club support des poules de D4 et de D5 devra mettre à disposition les feuilles le jour J et nous les retourner scannées par mail au plus tard le lundi 8 juin.

Le dossier correspondant aux nombres d'équipes présentes par poule est à imprimer par le club recevant et doit comprendre :

- Une feuille de licences par équipe
- Une feuille récapitulative par site selon le nombre d'équipe dans la poule pour noter les résultats, les officiels
- Une feuille d'observation d'après-match par match si besoin (facultative)

Toutes les feuilles ont été transmises par mail.

Les équipes sont invitées à compléter leur feuille de licence avant d'arriver sur site.

Pour les poules de D3 il faudra faire la FMI.

Un représentant du District sera présent sur site 1h avant et en tant que délégué s'assurera du bon déroulement de ces rencontres.

Les horaires sont à titre indicatif et peuvent être ajuster si tous les acteurs se mettent d'accord.

Les dates des rencontres :

Samedi 6 et dimanche 7 juin 2026: 1/2 finale D3 et tours préliminaires D4 et D5

Samedi 20 juin 2026 : finales D2,D3,D4 et D5



JEU CONCOURS

Pronostiquez les résultats des finales de coupe et tentez de remporter des ballons pour votre club !

Barème :

- **Score exact** (y compris un match nul correctement pronostiqué) : **3 points**
- **Bon résultat** (victoire de la bonne équipe ou match nul, mais score inexact) : **1 point**

Il s'agit du score après 90 minutes, les tirs au but ne sont pas compris dans le pronostic.

En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué parmi les personnes ayant le meilleur score afin de désigner le gagnant.

Pour participer, il faut obligatoirement être licencié dans un club du Département.













Les pronostics doivent être effectués avant le début du 1^{er} match (13h00 samedi 13 juin).

Pour jouer :


https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfHcEamGL_JnTEkJa9DJefl1mMf1xgE9SyV-rEr0EXQXM2DbQ/viewform?usp=publish-editor

À VOS PRONOSTICS

SUR LES FINALES DÉPARTEMENTALES

	ASLONNES	?	VS	?	POITIERS BAROC	
	LIGUGÉ	?	VS	?	NEUVILLE	
	FC 3 VALLÉES 86 (3)	?	VS	?	AVAILLES-EN- CHÂTEL (2)	
	CISSÉ	?	VS	?	LEIGNES S/FONTAINE	
	BUXEROLLES	?	VS	?	POITIERS STADE (2)	
	LA PALLU	?	VS	?	CHASSENEUIL-ST- GEORGES	

∨ FAIS GAGNER DES BALLONS À TON CLUB !





COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 3 juin 2026
Procès-verbal n°31

Président M. Jean-Louis OLIVIER
Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL et Philippe GUILBAULT

Approbation du PV n°30 sans modification

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 54668308 : Mirebeau (1) – Poitiers 3 Cités (2) en poule A du 01/02/26 remis le 22/02/26 et à nouveau remis les 15/03/26 et 17/05/26

Évocation

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 27/05/26 (PV n°35) qui donne match perdu par pénalité (5-0, -1 point) à l'équipe de Poitiers 3 cités (2) pour en donner le gain à l'équipe de Mirebeau (1) (5-0, 3 points).

Match n° 54668396 : Oyré Dangé (2) – Biard (1) en poule B du 24/01/26 remis le 16/05/26

Réclamation

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 27/05/26 (PV n°35) qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de Oyré Dangé (2) (0-3, -1 point) sans pour en attribuer le bénéfice à l'équipe de Biard (1) qui conserve toutefois le bénéfice du but marqué lors de la rencontre (0 point, 1 but).

Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe de Oyré Dangé (2 buts) sont annulés.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 54668853 : Cenon sur Vienne / Vouneuil sur Vienne (2) – Châtelleraut Portugais (2) en poule B du 10/05/26 remis le 24/05/26

Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 27/05/26 (PV n°35) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 5 à 1 en faveur de l'équipe de Châtelleraut Portugais (2)

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 54669268 : Dissay (2) – Lavoux Liniers (2) en poule D du 01/03/26 remis le 17/05/26

Évocation

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 27/05/26 (PV n°35) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Lavoux Liniers (2) pour en donner le gain à l'équipe de Dissay (2) (3-0, 3 points).



FINALES DEPARTEMENTALES SENIORS

COUPE LOUIS DAVID : Finale le 13/06/26

1	La Pallu 1	D2A	Chasseneuil St Georges 1	D1
---	------------	-----	--------------------------	----

JOLLIET ROUSSEAU : Finale le 13/06/26

1	Cissé 1	D4D	Leignes S/Fontaine 1	D3C
---	---------	-----	----------------------	-----

COUPE TASSIN: Finale le 13/06/26

1	Buxerolles (1)	R1 A	Stade Poitevin (2)	R2 A
---	----------------	------	--------------------	------

CHALLENGE DES RÉSERVES : Finale le 13/06/26

1	3 Vallées 86 3	D3C	Availles En Chatellerault 2	D4B
---	----------------	-----	-----------------------------	-----

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : Finale le 13/06/26

1	Aslonnes 1	D5H	Poitiers Baroc 1	D5E
---	------------	-----	------------------	-----

La commission a étudié les listes élargies des clubs finalistes et a informé les clubs concernés de se mettre en conformité. Elle fera un contrôle entre les listes transmises et l'inscription des joueurs sur la FMI. Tous les cas seront tranchés par la commission organisatrice.

TROPHÉES DES CHAMPIONS

TROPHÉE DES CHAMPIONS D2 Finale le 20/06/26

équipes à domicile	Poule	équipes à l'extérieur	Poule
SMARVES ITEUIL 1	B	OYRE DANGE 1	A

TROPHÉE DES CHAMPIONS D3 1/2 Finales le 07/06/26

	équipes à domicile	Poule	équipes à l'extérieur	Poule
X	OZON 2	B	ACG FOOT SUD 86 1	D
Y	MIREBEAU 1	A	PAIZAY LE SEC 1	C

TROPHÉE DES CHAMPIONS D3 Finale le 20/06/26

Vainqueur X	Vainqueur Y
-------------	-------------



TROPHÉE DES CHAMPIONS D5 TOUR PRÉLIMINAIRE le 07/06/26				
TERRAIN DE MONTAMISE				Poule
X	MONTAMISE 3			D
X	DIENNE 1			F
X	SILLARS 1			G
X	ASLONNES 1			H
X	LUSIGNAN 2 Forfait			I
ORDRE DES MATCHS				
		Poule		Poule
M1	MONTAMISE 3	D	SILLARS 1	G
M2	DIENNE 1	F	ASLONNES 1	H
M3	ASLONNES 1	H	MONTAMISE 3	D
M4	SILLARS 1	G	DIENNE 1	F
M5	SILLARS 1	G	ASLONNES 1	H
M6	DIENNE 1	F	MONTAMISE 3	D
Vainqueur X				

TROPHÉE DES CHAMPIONS D5 TOUR PRÉLIMINAIRE le 07/06/26				
TERRAIN DE MONTCONTOUR				Poule
Y	MONCONTOUR 1			A
Y	UCSE 2			B
Y	OYRE DANGE 3			C
Y	POITIERS BAROC 1			E
ORDRE DES MATCHS				
		Poule		Poule
M1	UCSE 2	B	MONCONTOUR 1	A
M2	POITIERS BAROC 1	E	OYRE DANGE 3	C
M3	UCSE 2	B	OYRE DANGE 3	C
M4	MONCONTOUR 1	A	POITIERS BAROC 1	E
M5	UCSE 2	B	POITIERS BAROC 1	E
M6	MONCONTOUR 1	A	OYRE DANGE 3	C
Vainqueur Y				

TROPHÉE DES CHAMPIONS D5 Finale le 20/06/26				
Vainqueur X			Vainqueur Y	

Prochaine réunion : Mercredi 10 juin 2026

Le président, M. Jean-Louis OLIVIER

Le Secrétaire, Christian DELCEL



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 03 juin 2026
Procès-verbal n° 36

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.
Excusé : M. Jacky CHAUVIN

Approbation du PV n° 35 (par voie électronique) du mercredi 27 mai 2026 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Antran	GJ Espoir Sud Poitiers	La Pallu
Archigny	GJ Val de Clouère	Poitiers Cep
Aslonnes	Ingrandes	Poitiers Gibauderie
Availles en Châtelleraut	Jaunay Marigny	Rouillé
Avanton	Jouhet Pindray	Sammarçolles
Beaumont St Cyr	La Chapelle Viviers	Sèvres Anxaumont
Biard	Lavoux – Liniers	Smarves Iteuil
Blanzay	Leigné sur Usseau	Sommières St Romain
Bouresse / Queaux Moussac	Leignes sur Fontaine	St Benoît
Brion St Secondin	Les Trois Moutiers	St Christophe
Buxerolles	Ligugé	St Julien l'Ar
Cenon / Vouneuil	Loudun	St Léger de Montbrillais
Cernay St Genest L'Envigne	Mignaloux Beauvoir	St Maurice Gençay
Champigny	Migné Auxances	St Rémy sur Creuse
Chasseneuil St Georges	Montamisé	St Savin St Germain
Château Larcher	Montmorillon	St Saviol
Châtelleraut Réunionnais	Naintré	Stade Poitevin
Chauvigny	Neuville	Thuré Besse
Cissé	Nieuil l'Espoir	Valdivienne
Coussay	Nord Vienne	Valence en Poitou – Couhé
Dissay	Nouaillé	Valence en Poitou OC
FC 3 vallées 86	Oyré Dangé	Vallée du Salleron
Fleuré	Ozon	Vicq sur Gartempe
Fontaine le Comte	Poitiers 3 cités	Vivonne
GJ Antoigné Ingrandes	Poitiers Asac	Vouillé / Latillé
		Vouneuil Béruges

**DÉPARTEMENTAL 4****Match n° 54668854 : St Rémy sur Creuse (1) – Châtelleraut Réunionnais (1) en poule B du 10/05/26 remis le 24/05/26****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 35 du 27/05/26, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Châtelleraut Réunionnais (1) d'un joueur (licence n° 9605224721) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Châtelleraut Réunionnais a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 30/05/26 à 22h23).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 30 du 23/04/26) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 27/04/26 et que l'équipe de Châtelleraut Réunionnais (1) évoluant en Départemental 4 poule A n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Châtelleraut Réunionnais (1) pour en donner le gain à l'équipe de St Rémy sur Creuse (1) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 45 €) seront débités au club de Châtelleraut Réunionnais.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 5**Match n° 54669204 : Buxeuil (1) – St Rémy sur Creuse (2) en poule C du 10/05/26 remis le 24/05/26****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 35 du 27/05/26, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de St Rémy sur Creuse (2) d'un joueur (licence n° 2546575768) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de St Rémy sur Creuse a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 27 du 02/04/26) pour quatre (4) matchs de suspension dont l'automatique à compter du 30/03/26 et que l'équipe de St Rémy sur Creuse (2) évoluant en Départemental 5 poule C n'a effectivement joué que trois (3) matchs depuis cette date : en championnat les 18 et 26/04/26 et 03/05/26 mais forfaits les 05 et 12/04/26.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (7-0, -1 point) à l'équipe de St Rémy sur Creuse (2) pour en donner le gain à l'équipe de Buxeuil (1) (7-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 45 €) seront débités au club de St Rémy sur Creuse.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 54696014 : FC 3 Vallées 86 (5) – Dienné (1) en poule F du 10/05/26 remis le 24/05/26**Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 35 du 27/05/26, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de FC 3 Vallées 86 (5) d'un joueur (licence n° 2543117545) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de FC 3 Vallées 86 a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 25 du 19/03/26) pour quatre (4) matchs de suspension dont l'automatique à compter du 16/03/26 et que l'équipe de FC 3 Vallées 86 (5) évoluant en Départemental 5 poule F n'a effectivement joué qu'un (1) match depuis cette date en championnat le 26/04/26 mais forfaits les 21 et 29/03/26 et 05 et 12/04/26.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (5-0, -1 point) à l'équipe de FC 3 Vallées 86 (5) pour en donner le gain à l'équipe de Dienné (1) (5-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 45 €) seront débités au club de FC 3 Vallées 86.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.



Match n°54200922 : Bouresse/Queaux Moussac (2) – Nalliers/St Savin (1) en poule G du 10/05/26 remis le 24/05/26

Considérant le forfait de l'équipe de St Savin/St Germain (2)

Considérant que l'équipe de Nalliers / St Savin (1) a joué avec la participation de 5 joueurs licenciés au club de St Savin St Germain sur les 11 joueurs inscrits sur la feuille de match.

Considérant que sans ces 5 joueurs, l'équipe de Nalliers / St Savin (1) aurait dû déclarer forfait pour la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs, la Commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Nalliers / St Savin (1).

Dossier transmis à la Commission Sportive pour suite à donner et homologation.

Dossier classé.

CHALLENGE des RÉSERVES

Match n° 55652364 : FC 3 Vallées 86 (3) – Ligugé (3) du 30/05/26

Courriel de confirmation de réserve du club de Ligugé (01/06/26 à 14h28)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club FC 3 Vallées 86, pour le motif suivant : des joueurs du club FC 3 Vallées 86 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers des équipes seniors du FC 3 Vallées 86 (1) et (2) et du GJ 3 Vallées 86 qu'elles ne disputaient pas de match le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification des feuilles de matchs du dernier match des équipes du FC 3 Vallées 86 :

- FC 3 Vallées 86 (1) évoluant en Régional 2 poule A : FC 3 Vallées 86 (1) – La Rochelle (1) le 22/05/26

- FC 3 Vallées 86 (2) évoluant en Départemental 1 : Montamisé (1) – FC 3 Vallées 86 (2) du 24/05/26

- GJ 3 Vallées 86 (1) évoluant en U17/U16 Départemental 2 poule A : GJ Antoigné Ingrandes (1) – GJ 3 Vallées 86 (1) du 25/04/26

qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle des équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe du **FC 3 Vallées 86 (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions des articles 167.2 des Règlements Généraux de la FFF et 7.6 A et B du Challenge des Réserves.

Par ces motifs, dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 2 et 4 tirs au but à 2 en faveur de l'équipe du FC 3 Vallées 86 (3).

L'équipe du FC 3 Vallées 86 (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de réserve (45€) seront débités au club de Ligugé.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

Dossier classé.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 55652393 : Chauvigny (3) - La Pallu (1) en Coupe Louis David du 31/05/26

- Match n° 55652364 : FC 3 Vallées (3) – Ligugé (3) en Challenge des Réserves du 30/05/26

DIVERS

Courriels des clubs de : Châtelleraut Réunionnais, Chauvigny :

Réponses par courriel.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Mme Maryse MOREAU.



Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Gestion des équipements - Saison 2025 / 2026

Réunion du mardi 27 mai 2026
Procès-verbal n° 04

Président : M. MALBRAND Guy
Présents : MM. HERAULT Patrice, LAVERGNE Alain, PAIN Éric et RAVEAU Gilles
Excusés : MM. CHAUVIN Jacky et GERMANAUD Laurent
Assistent : MM. BASQ Stephane, président du District et BOUIGEAU Jean-Pierre, nouveau membre.

L'APPROBATION du PV 3 du 14/04/26

Les propositions de classement transmises de la CDTIS 86 vers la CRTIS N-A deviennent définitives après l'aval de la CRTIS

RAPPEL IMPORTANT :

- La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

- **Vérification obligatoire des fixations des filets sur les montants de buts**

En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

INFO : À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation

Le règlement 2021 est entré en application au 01/07/2021

Pour un changement de niveau de classement venant d'un T5 à T7, application du niveau T4 complet (Base : 105 x 68 + 2 x 20 HS + 8 HS + ensemble entièrement clos)

LISTING DES MEMBRES POUR LA LIGUE

Président : MALBRAND Guy – 12 rue Ismaël Bouilliau 86200 Loudun – 0615398701

guymalbrand@sfr.fr

Vice-Président : HERAULT Patrice – 11 route de la Roche - 86270 Coussay les Bois - 0631861938

heraultpatrice@wanadoo.fr

Membre : RAVEAU Gilles – 1 Cité de la Métairie – 86600 Coulombiers – 0675686761 gilles.raveau@wanadoo.fr

Membre : LAVERGNE ALAIN – 80 rue de la Papeterie – 86500 Saulgé – 0787966137 lavergne.christal@orange.fr

Membre : GERMANAUD Laurent – 9 Résidence des 4 vents – 86320 Persac

Laurent_germanaud@orange.fr

Membre : PAIN Eric

eric.pain86@gmail.com

Membre : CHAUVIN Jacky

Jacky-chauvin@orange.fr

**INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL ou SYNTHETIQUE - GYMNASES****1.1 DEMANDE DE CLASSEMENT TRANSMISE A LA CRTIS****Extrait du PV n°2 >> MIGNE AUXANCES – STADE ANDRE et PIERRE JURASSON – NNI 861580102**

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 31/05/2031

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 11/12/2025 suite à des travaux d'un ensemble de vestiaires neufs + club house

- ✓ Rapport de visite du 11/12/2025 de M. Chauvin (Contrôle FAFA vestiaires et club house)
- ✓ Contact pris avec FAFA / FFF

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN et transmet à la CRTIS

CIVAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 860770102

Cette installation n'est pas classée

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T7 du 18/03/2026 suite à des travaux de sécurité

- ✓ Rapport de visite du 18/03/2026 de M. Lavergne (T7 utilisable en 2 x FootA8)

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN et transmet à la CRTIS

LEIGNE SUR USSEAU – STADE MUNICIPAL – NNI 861270101

Cette installation est classée T6 jusqu'au 01/09/2030

La C.D.T.I.S. prend connaissance de l'inauguration de vestiaires neufs et effectue une visite de contrôle

- ✓ Rapport de visite du 27/04/2026 de M. Hérault notant **une construction hors des normes 2021 et sans avis préalable (Vestiaires neufs de 14m² HS joueurs) – Cette non-conformité sera bloquante en cas d'accession de l'équipe première**
- ✓ AAC pour 299 personnes

La CDTIS maintient le classement de cette installation en niveau T6 PN

POITIERS – STADE JEAN LUC GABOREAU – NNI 861940202

Cette installation n'est pas classée

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire (CUGP) d'un classement en T7 du 24/03/2026

- ✓ Rapport de visite du 09/03/2026 de M. Pain (T7 utilisable pour 2 x FootA8)
- ✓ AAC du 04/10/2022 pour 299 personnes signée par la Présidente de CUGP

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN et transmet à la CRTIS

CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES**6.1 CLASSEMENT****CHATELLERAULT – STADE DES NONNES – NNI 860660601**

Cet éclairage est une création (**Demande d'APE, travaux terminés**)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- Etude photométrique et APE reçus le 20/04/2026
 - L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/04/2026
 - Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 13/04/2026
- Type de source : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 159 lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0,51
 - U2h (Ehin/EhMoy) : 0,73

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (4 ans) et transmet à la CRTIS

CHATELLERAULT – STADE DES NONNES – NNI 860660602

Cet éclairage est une création (**Demande d'APE, travaux terminés**)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- Etude photométrique et APE reçus le 20/04/2026
 - L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/04/2026
 - Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 13/04/2026
- Type de source : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 159 lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0,45
 - U2h (Ehin/EhMoy) : 0,64

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (4 ans) et transmet à la CRTIS

**CHATELLERAULT – STADE DE TARGE – NNI 860661001**

Cet éclairage est non référencé Stadium (réalisé sans APE)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/04/2026
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 20/04/2026

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 81 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,56
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,76

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition nocturne ne pourra s'y dérouler

CHATELLERAULT – STADE D'ANTOIGNE – NNI 860660801

Cet éclairage est non référencé Stadium (réalisé sans APE)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/04/2026
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 20/04/2026 **(Implantation non conforme – réduire la largeur de l'aire de jeu pour 2m50 de sécurité)**

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 109 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,40
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,65

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition nocturne ne pourra s'y dérouler

PAYROUX – STADE ALAIN DE L'ALLIER – NNI 861890101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 05/05/2028

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/01/2026
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 23/03/2026

Type de source : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 132 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,59
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,77

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (2 ans) et transmet à la CRTIS

THURE BESSE – STADE LAURENT ARMEL – NNI 862720202

Cet éclairage est non référencé Stadium (réalisé sans APE)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/05/2026
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 05/05/2026

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 72 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,25
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,41

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition nocturne ne pourra s'y dérouler

CHARROUX – STADE MUNICIPAL – NNI 860610101

Cet éclairage est classé E7 jusqu'au 07/07/2026 (Ex E6)

La Commission reprend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/05/2026
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 12/05/2026

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 143 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,45
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,66

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (4 ans) et transmet à la CRTIS

**MONTMORILLON – STADE JEAN RANGER 2 – NNI 861650102**

Cet éclairage est non référencé Stadium (APE du 14/01/2026)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/05/2026
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Lavergne en date du 05/05/2026

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 105 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,20
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,41

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition nocturne ne pourra s'y dérouler

DANGE SAINT ROMAIN – STADE MARCEL THIOLLET – NNI 860920101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 07/01/2027 (APE du 27/05/2025)

La Commission reprend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/05/2026
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 15/05/2026

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 190 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,50
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,68

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (4 ans) et transmet à la CRTIS

APE**LES TROIS MOUTIERS – STADE MONCAILLOU – NNI 862740101**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 05/11/2026

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 13/04/2026 pour un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en LED, ainsi que des documents transmis :

Devis CITEOS du 03/02/2026

Une étude photométrique **SCHREDER** pour LED en date du 03/04/2026

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts
- Hauteur minimum de feu : 21m
- Nombre total de projecteurs : 8
- Projecteur BRITELINE Gen3 OSLON
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 180 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,60
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,73

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. (Etude effectuée)

La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

FONTAINE LE COMTE – STADE MUNICIPAL – NNI 861000101

Cet éclairage est une création

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 06/05/2026 pour un éclairage en E6 LED, ainsi que des documents transmis :

Devis CITEOS du 07/01/2026 avec pose de nouveaux mâts

Une étude photométrique **AAA-LUX** pour LED en date du 17/09/2025

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 67 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – LB > 18m et LT > 15m
- Hauteur minimum de feu : 23m
- Nombre total de projecteurs : 12
- Projecteur WS170 GEN 8
- Température de couleur (k) : **5000**
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 42



- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 176 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,61
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,84

La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau **E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet à la CRTIS
Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

MONTMORILLON - STADE DES VARENNES – NNI 861650401

Cet éclairage est non référencé sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 18/05/2026 pour un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en LED, ainsi que des documents transmis :

Devis du 31/03/2026

Une étude photométrique **DIALux** pour LED en date du 26/03/2026

- Dimension de l'aire de jeu : 99 x 54 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mât
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs
- Projecteur KERIS 6 ASY
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 133 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,62
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,75

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau **LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

DIVERS

COUSSAY LES BOIS – STADE MARCEL MILLON - NNI 860860101

Rapport de visite de M. Hérault du 24/04/2026 sur :

- ✓ La mise en conformité des zones de sécurité
- ✓ Des buts à supprimer
- ✓ Des trous de fixation de buts à boucher
- ✓ Sur le re-contrôle des relevés LED

RECLASSEMENT EQUIPEMENT CLASSE T3 (Fournir tests in situ pelouse ou SYE)

- ❖ **LIGUGE - 0101**
- ❖ **BUXEROLLES – Messy SYN**
- ❖ **CHAUVIGNY - 0101**
- ❖ **MIGNE AUXANCES – 0101** - tests in situ fourni

Ces contrôles auront lieu sur Juillet et Août afin d'être effectif en début de championnat

ROUILLE – STADE GASTON DELAVAUULT – NNI 862130101

Contrôle des bancs de touche le 27/05/2026 par M. Raveau >> conforme pour solde FAFA

PROCHAINE REUNION : sur convocation

Le Président : **Guy MALBRAND**